

# ASSEMBLÉE NATIONALE

**JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**XIV<sup>e</sup> Législature**

**SESSION ORDINAIRE DE 2013-2014**

Séance(s) du mardi 15 avril 2014

**Articles, amendements et annexes**



# SOMMAIRE

---

## **189<sup>e</sup> séance**

INTERDICTION DE LA CULTURE DU MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ MON810 ..... 3

## **190<sup>e</sup> séance**

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA JUSTICE  
ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES ..... 5

# 189<sup>e</sup> séance

## INTERDICTION DE LA CULTURE DU MAÏS GÉNÉTIQUEMENT MODIFIÉ MON810

Proposition de loi relative à l'interdiction de la mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifié

*Texte adopté par la commission – n° 1831*

### Article unique

- ① I. – La mise en culture des variétés de maïs génétiquement modifié est interdite.
- ② II. – Le respect de l'interdiction de mise en culture prévue au I est contrôlé par les agents mentionnés à l'article L. 250-2 du code rural et de la pêche maritime. Ces agents disposent des pouvoirs prévus aux articles L. 250-5 et L. 250-6 du même code.
- ③ En cas de non-respect de cette interdiction, l'autorité administrative peut ordonner la destruction des cultures concernées.

**Amendement n° 3** présenté par Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas.

À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« des variétés de maïs génétiquement modifié »,  
les mots :

« de plantes génétiquement modifiées pour délivrer un ou des insecticides ou résister à un ou des herbicides ».

**Amendement n° 2** présenté par Mme Allain, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, Mme Pompili, M. Roumegas et Mme Sas.

À la fin du titre de la proposition, substituer aux mots :

« maïs génétiquement modifié »

les mots :

« plantes génétiquement modifiées ».